

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SUPERX EVAPORATOR CLEANER & DISINFECTANT

Page 1
Date : 21/07/2008
N° révision : 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom du produit: SUPERX EVAPORATOR CLEANER & DISINFECTANT

Nom de la société: Advanced Engineering Ltd

Guardian House

Stroudley Road

Basingstoke

Hampshire

RG24 8NL

United Kingdom

Tél: +44(0)1256460300

Fax: +44(0)1256462266

Tél (en cas d'urgence): +44(0)1256460300

Email: sales@advancedengineering.co.uk

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers: Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux: MÉTASILICATE DE DISODIUM 10-30%

EINECS: 229-912-9 CAS: 6834-92-0

[C] R34; [Xi] R37

- ALCOHOL ETHOXYLATE #2 1-10%

[Xn] R22; [Xi] R41; [-] R53

- BIOCIDES <1%

[Xn] R21/22; [C] R34; [N] R50

4. PREMIERS SECOURS (SYMPTOMES)

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

4. PREMIERS SECOURS (ACTION)

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

[suite...]

- Contact avec les yeux:** Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Transférer à l'hôpital pour un examen approfondi.
- Ingestion:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Donner 1 grand verre d'eau à boire toutes les 10 minutes. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.
- Inhalation:** Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Si le blessé est conscient, veiller à le faire asseoir ou le faire coucher. Si la respiration devient saccadée, faire asseoir le blessé et lui faire inhaler de l'oxygène si disponible. Transférer à l'hôpital aussitôt que possible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction:** Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.
- Dangers d'exposition:** Corrosif. En cas de combustion, émet des fumées toxiques.
- Protection des pompiers:** Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles:** Prévenir immédiatement la police et les pompiers. A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe.
- Préc's pour l'environnement:** Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.
- Procédures de nettoyage:** Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Cond's pour la manipulation:** Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Éviter que la formation ou la présence de buée dans l'air.
- Conditions de stockage:** Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié: A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Protection respiratoire: Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence.

Protection des mains: Gants imperméables.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection imperméable.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État: Liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Odeur caractéristique

Degré d'évaporation: Modéré

Comburant: Non comburant (selon les critères CEE)

Solubilité dans l'eau: Très soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter: Chaleur.

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingrédients dangereux: MÉTASILICATE DE DISODIUM

ORL MUS LD50 770 mg/kg

ORL RAT LD50 1153 mg/kg

Toxicité chronique: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Routes d'exposition: Se reporter à la section 4.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité: Absorbé rapidement par la terre. Soluble dans l'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Opérations d'élimination: D10 Incinération à terre.

Élimination des emballages: Nettoyage à l'eau. Éliminer comme tout déchet industriel ordinaire.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

ADR / RID

N° ONU: 1903 **Classe ADR:** 8
Groupe d'emballage: II **Code de classification:** C9
Nom d'expédition: DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DISODIUM METASILICATE)
Étiquetage: 8 **N° Id danger:** 80

**IMDG / OMI**

N° ONU: 1903 **Classe:** 8
Groupe d'emballage: II **PIUrg:** F-A,S-B
Polluant marin: .
Étiquetage: 8

IATA / OACI

N° ONU: 1903 **Classe:** 8
Groupe d'emballage: II
Instructions d'emballage : 808(P&CA); 812(CAO)
Nom d'expédition: DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DISODIUM METASILICATE)
Étiquetage: 8

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symboles des risques: Corrosif.



Phrases R: R34: Provoque des brûlures.

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

Phrases S: S1/2: Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Phrases P: Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Note: Les informations réglementaires ci-dessus répertoriées rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Se reporter à toutes les réglementations ou clauses nationales, internationales et régionales en vigueur.

16. AUTRES DONNÉES

Phrases R de rubrique 3: R34: Provoque des brûlures.

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Désistement juridique : Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.